

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1275

présenté par

M. Salles, M. Gomes, Mme Sonia Lagarde, M. Vercamer, M. Borloo, M. Zumkeller, M. Benoit,  
M. Bourdouleix, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin,  
M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier,  
M. Richard, M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaïtu, M. Tuaiva,  
M. Philippe Vigier et M. Villain

-----

**ARTICLE 25**

À l'alinéa 1, après le mot :

« systématiquement, »,

insérer les mots :

« en accord avec ses parents ou son responsable légal, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de mieux associer les parents aux démarches pédagogiques, plus spécialement lorsque des élèves se trouvent dans des difficultés particulières.